

Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

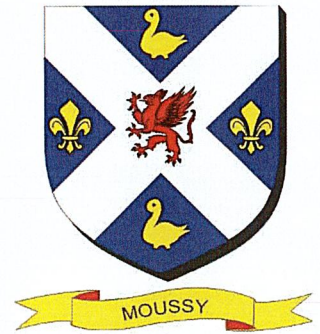
Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres
En exercice : 09
Présents : 06
Votants : 06

SEANCE DU 26 DECEMBRE 2024

Date de convocation :
19/12/2024
Date d'affichage :
02/01/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six décembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme PICARD Séverine, Mme VERBEKE Muriel, M. VERSET Nicolas.

Absents : Mme MENARD Elise, Mme LE PAGE Hélène, M. MONTHILLER Gérard.

Secrétaire de séance : M. LE CLEGUEREC Marc

Délibération 114

Objet : Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre-libellé (I)	Crédits ouverts au budget 2024 (II)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2025 (25%) (III)
20-Immobilisations Incorporelles	22 850,00 €	5 712,50 €
204-Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21-Immobilisations corporelles	90 454,16 €	22 613,54 €
23-Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €

(I) Uniquement les chapitres réels hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »

(II) Les crédits ouverts au budget primitif + décisions modificatives de l'année N

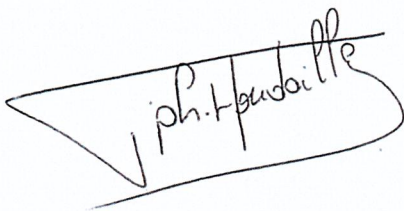
(III) La somme doit correspondre à 25 % des crédits du budget N

- autorise le maire à prendre toutes les mesures à l'exécution de la présente délibération.

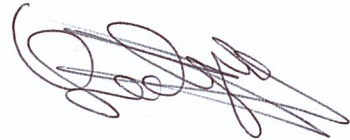
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à MOUSSY, le 26 décembre 2024

Le maire,
Philippe HOUDAILLE




Le secrétaire de séance,
Marc LE CLEGUEREC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20241226-114-RAR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2024

Publication : 28/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

